

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2023

Le 6 juillet 2023 à 18 heures 15, l'assemblée générale ordinaire de l'association SCRABBLE CLUB NIORTAIS s'est tenue au CSC Souché, 3 rue de l'Aérodrome sous la présidence de Monsieur Pierre BONNICEL.

Les **18** membres à jour de leur cotisation ont été convoqués par mail. Une invitation a été adressée à la Mairie de Niort.

La feuille de présence est émargée par les **9** personnes présentes. **2** mandats ont été donnés. Donc 11 personnes sont présentes ou représentées.

Le président ouvre la séance, adresse un mot de bienvenue aux participants puis aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Rapport d'activité de l'exercice écoulé

Cette année, le club comprenait 18 adhérents adultes contre 20 l'an dernier.

3 licences « découverte » (contre 2 l'année précédente) ont été souscrites (nouveaux adhérents adultes).

Le club s'est réuni chaque mardi à 20 h 15 et chaque vendredi à 14 h depuis le 6 septembre. Le club a été fermé en juillet et en août 2022. Il y a eu **68** séances au total sur l'année contre 69 l'an dernier.

Le club a organisé au cours de l'année 2022-2023 :

- Les VERMEILS 1 (15 octobre 2022 – 19 joueurs – à la salle de St Liguaire) : épreuve qui peut être jouée par tous les plus de 62 ans quelle que soit leur série.
- Les Simultanés Fédéraux d'octobre 2022 à juin 2023 : ils ont rassemblé au total **84** joueurs (contre 103 l'an dernier) et 5 « Open » (contre 9 l'an dernier), ce qui représente **8** joueurs par partie (contre 7,9 joueurs l'an dernier). (13 SF contre 13 l'année précédente). Les joueurs du club sont **60** joueurs (contre 64 l'an dernier).
- Le cinquième Festival du Lambon : un tournoi Homologable en 2 parties originales (3 juin 2023 – 41 joueurs) et un tournoi Homologable en 3 parties (4 juin – 61 joueurs) en Multiplex avec 3 autres clubs le samedi et 4 autres le dimanche. Le Festival a eu lieu au Pavillon des Colloques au Parc des Expositions de Noron. Niort n'a pas tiré de partie. Le Multiplex a été annulé le samedi et **299** joueurs globalement le dimanche.
- Le club a participé à Pic'Assos, le forum des associations organisé à Niort le 17 septembre 2022.
- Le club a organisé le simultané mondial le 14 janvier à Saint Maixent avec 29 joueurs.

L'arbitrage s'est fait sur la base du volontariat.
Sur l'année, **68** parties ont été jouées.
Il y a eu un repas du club.

Le site internet créé en février 2012 a été mis à jour régulièrement. Il est gratuit. On y accède par l'adresse suivante :

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité tel qu'il lui a été présenté.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Rapport financier de l'exercice écoulé,

En annexe est jointe la balance des comptes.

- Nous avons encaissé sur le même exercice comptable 2 subventions de la Mairie, une de 300 € pour l'année 2021-2022 versée début juillet 2022 et une de 480 € versée le 25 juin 2023. En parallèle, il a également fallu régler sur l'exercice 2022-2023 la redevance à la Fédération liée au Festival du Lambon 2022 (170 €) et la facture de la location du Pavillon des Colloques ne nous est arrivée qu'en mars 2023 !(131,97 € dont 17,27€ de frais de pénalité). Pour rappel, le tournoi 2022 avait été déficitaire du fait du faible nombre de participants (39 sur les 2 jours). A titre de comparaison, le tournoi de cette année a rassemblé 41 personnes le samedi et 61 le dimanche, soit un total de 102 joueurs. Et toutes les factures (redevance, location, achats) sont réglées. Ce qui génère une marge positive d'environ 150 Euros, sans prendre en compte le stock boissons ... qui sera utilisé sur les tournois prochains.
- Les intérêts financiers (livret A) ont nettement augmenté par rapport à l'an dernier (31,32 € en 2022 et 86,55 € cette année).
- Le poste loyer reste identique à celui des années précédentes « hors Covid », soit 200 € et 60 € d'adhésion au CSC. Le tarif restera le même pour l'année à venir.
- Le poste matériel au débit correspond à l'achat d'un jeu magnétique resté en stock, à l'achat de cartouches d'encre et ramettes de papier, ainsi qu'à « l'investissement » dans un lot de 200 gobelets plastique réutilisables, un percolateur 50 tasses et 2 thermos.
- Le poste déplacement correspond à la participation du club (y compris celle du Comité qui apparaît au crédit) au déplacement d'un joueur qualifié pour les championnats de France Promotion à Vichy, et au dédommagement des conducteurs pour véhiculer l'équipe aux Interclubs à Chef Boutonne.
- Le poste divers au débit correspond à 2 dépenses exceptionnelles, à savoir l'achat d'un cadeau de départ pour notre ancienne Présidente ayant oeuvré de nombreuses années pour le club et un cadeau de naissance pour la fille d'un membre du club.
- Le poste divers au crédit correspond à des dons octroyés par des joueurs de parties simultanées fédérales jouant en open mais souhaitant soutenir financièrement le club.
- Le poste frais postaux, gestion s'est réduit au simple achat de quelques timbres.

- Le poste licence est légèrement plus fort au débit qu'au crédit suite à la décision prise par le club l'an dernier de prendre en charge la cotisation de Pierre qui assurait l'arbitrage.

- Le poste cotisations correspond à l'adhésion à la Fédération (50 €) et à Niort Associations (40 €)

Le résultat est de – 30,09 €, il était de – 10,93 € l'an dernier.

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par le Président, approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Fixation des cotisations

L'Assemblée générale avait fixé pour l'année 2022-2023 les montants de cotisations suivants :

- | | | | |
|--------------------------|--|------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> | Adulte déjà affilié : | 42 € | |
| <input type="checkbox"/> | Adulte (1 ^{ère} année) : | 32 € | (licence découverte) |
| <input type="checkbox"/> | Adulte demandeur d'emploi : | 29 € | |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 25 ans : | 22 € | |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 18 ans : | 17 € | |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant
le mardi soir ou le vendredi après midi | 13 € | |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant
le mardi soir et le vendredi après midi | 20 € | |

Après discussion, il est décidé de fixer la cotisation en ajoutant aux cotisations fédérale et comité une cotisation club fixée ci-après, les cotisations fédérale et comité seront répercutées dès qu'elles seront fixées si elles évoluent.

Compte-tenu de ces éléments, l'Assemblée générale propose les cotisations suivantes pour l'année 2023-2024.

	cot club	cot globale	
<input type="checkbox"/>	Adulte déjà affilié :	10€	45 €
	Adulte (1 ^{ère} année) : (licence découverte)	15€	32 €
	Adulte demandeur d'emploi :	0€	35 €
<input type="checkbox"/>	Jeunes < 25 ans :	13€	22 €
<input type="checkbox"/>	Jeunes < 18 ans :	11€	17 €
<input type="checkbox"/>	Licencié autre club participant le mardi soir ou le vendredi après midi	13€	13 €
<input type="checkbox"/>	Licencié autre club participant le mardi soir et le vendredi après midi	20€	20 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Aides accordées par le club

Finale du Championnat de France individuel : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer et d'un forfait de 0,10 € par km (aller) pour le déplacement.

(exemple : si le Championnat de France se situe dans une ville située à 430 km de Niort, le forfait déplacement sera de 43 € par joueur)

Championnat de France Promotion : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer et d'un forfait de 0,10 € par km (aller) pour le déplacement.

Qualifications Interclubs : Prise en charge de l'inscription des équipes et du co-voiturage.

Finale Interclubs : Prise en charge de la totalité des frais de transport de l'équipe.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

5 Calendrier prévisionnel des manifestations :

Pour poursuivre ce qui a été commencé depuis 9 ans, des parties originales seront proposées dans l'année en fonction des souhaits des joueurs.

Il sera également reconduit une partie en Semi-Rapides 2 fois dans l'année.

Les Simultanés programmés seront au nombre de 13 (contre 13 prévus l'année précédente).

Les dates proposées sont les suivantes :

Mardi 10 octobre 2023 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 13 octobre 2023 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 14 novembre 2023 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 17 novembre 2023 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 23 janvier 2024 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 26 janvier 2024 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 5 mars 2024 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 8 mars 2024 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 9 avril 2024 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 12 avril 2024 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 4 juin 2024 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 7 juin 2024 :	2 parties à 14 h et 16 h 30	(SF) 7 et 8

Selon ce que fera St Maixent et selon disponibilité de la salle, les simultanés du vendredi sont susceptibles de concerner 2 parties

Il faudra vérifier auprès du CSC Souché s'il n'y a pas de problème avec les réunions programmées par la Mairie.

Le club organisera la Qualification Vermeils le **samedi 4 novembre 2023 avec un nombre limité de places (20 à 30)**. La Salle des Fêtes de Ste Pezenne a été réservée à cet effet.

Le club organisera la Qualification 5, 6 et 7 le **samedi 2 décembre 2023 avec un nombre limité de places (20 à 30)**. La Salle des Fêtes de Ste Pezenne a été réservée à cet effet.

Le club organisera le simultané mondial le **samedi 13 janvier 2024 avec un nombre limité de places (20 à 30)**. La Salle des Fêtes de Souché a été réservée à cet effet.

Le Président demande à tous les adhérents de réserver sur leurs agendas ces 3 dates très importantes pour le club pour lesquelles l'aide de tous est demandée.

6 Remplacement des membres du bureau

Le bureau est actuellement composé comme suit :

Président : monsieur Pierre Bonnicel
Vice président : monsieur Stéphane Augène
Trésorière : madame Catherine Gruget

webmestre : madame Caroline De Bruin

Le bureau est élu pour 2 ans.

Pour raison personnelle le Président démissionne de ses fonctions.

Il demande aux personnes présentes celles qui sont candidates aux postes de Président, Vice-Président, Trésorière et Secrétaire.

L'assemblée générale, **par un vote à l'unanimité**, désigne comme membres du bureau, à compter de ce jour :

Présidente : madame Catherine Gruget
Vice – présidente : madame Caroline De Bruin
Trésorier : monsieur Laurent Perreaud

membre du bureau monsieur Stéphane Augène

Depuis l'adoption du nouveau règlement intérieur du Comité, il est nécessaire d'avoir 2 délégués au niveau du Comité. Les 2 volontaires sont Catherine Gruget et Caroline DeBruin.

Les membres présents ou représentés ont **voté à l'unanimité** la modification du Conseil d'Administration, du bureau et des délégués auprès du Comité Poitou-Charentes de Scrabble.

7 Fixation de la nouvelle adresse du siège social du club

En raison du changement de Président, la nouvelle adresse du siège social du club sera la sienne soit : 14 rue René Char 79000 – NIORT, et le nouveau numéro de téléphone figurant sur les documents 06 89 90 75 98 .

8 Questions diverses

- Le RDV de la rentrée est fixé au mardi 5 septembre 2023 (sauf contre-ordre).
Au mois de juillet ainsi qu'au mois d'août 2023, il n'y aura aucune séance de scrabble.
- Le repas avec les conjoints sera reconduit à l'automne. Maryse et Brigitte prennent en charge l'organisation et détermineront le moment le plus approprié (vendredi soir ou dimanche midi) en fonction du nombre de participants potentiels.
- Le problème du renouvellement des adhérents se pose. Il faut essayer de faire connaître le club par tous les moyens, en particulier auprès de ses propres connaissances. Nous allons participer à Pic'Assos le 16 septembre. Catherine GRUGET sera le contact. Un planning prévisionnel de présence est organisé.

Il n'y a plus de question. La séance est déclarée close.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour faire tous dépôts et publication prescrits par la Loi.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Niort, le 6 juillet 2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal line.

Le Président
Pierre BONNICEL